Bulletin Municipal

JANVIER

2020

SAINT-PANDELON

M. le Maire et le Conseil Municipal
de Saint-Pandelon
vous invitent à la cérémonie des vœux

Le vendredi 17 janvier 2020
à la salle du Castéra à 19 h 30

Tout seul on va plus vite …
Ensemble on va plus loin …

Qu'un même élan nous unisse pour construire l'avenir
et nous guider sur le chemin de la réussite commune.

Le mot du Maire

Il est toujours plaisant de faire un éditorial de fin d'année et d'arriver à la période des vœux. En effet, c'est le moment des bilans, des rétrospectives, des synthèses d'une année, d'un mandat.

Une commune, finalement c'est comme une famille !

Il faut la protéger dans tous les sens du terme et la gérer.

Soyez persuadés que c'est ce que vos élus, au quotidien, dans l'intérêt général font : **protéger votre et notre commune !**

Si je dois faire un bilan de l'année 2019, je dirais qu'elle a été faite de coups de cœur, de joies et de peines, de critiques aussi...

Quand on est élu, il faut savoir qu'on ne peut pas plaire à tout le monde et heureusement sinon ce serait bien terne !!!

Cette fin d'année, les travaux sur les bâtiments communaux, les jeux pour enfants ont pris beaucoup de retard, tout cela lié aux conditions météo.

Le PLUi-H arrive à son terme, ce qui a généré, avec la mise en application de la loi Notre, un volume important de réunions pour 2019.

Le vendredi 17 janvier 2020 à 19h30 au Castéra, je vous présenterai mes bons vœux pour la nouvelle année.

En attendant, je me permets de vous souhaiter de passer de très belles fêtes de fin d'année, de profiter au maximum de ces moments-là, si légers, si riches et si rapides aussi et de vivre pleinement ces instants de bonheur en famille avec vos proches. Bien entendu, j'ai une pensée pour les personnes qui seront éloignées des leurs pour diverses raisons et je leur adresse des doses de courage.

Christian CARRÈRE

► ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

La Mairie

La Barrière en inox

Comme annoncé lors du dernier bulletin et malgré le mauvais temps, divers travaux de ravalement des bâtiments communaux ont été effectués avant l'hiver.

Vous l'aurez peut-être remarqué en traversant le bourg, la mairie a retrouvé des couleurs, et bientôt le hangar communal.

Du côté de la petite école : n'étant plus aux normes, le bout de clôture béton en bord de route, a été remplacé par une belle Barrière en inox pour rester dans le style du bâtiment. Les travaux ont été réalisés par l'Entreprise Formadour pour un montant de 8 700 € TTC.

Du côté de l'Eglise : lors de l'intervention de l'Entreprise Massy sur le clocher, force a été de constater qu'après plus d'une centaine d'années puisque d'origine, l'ardoise à bout de souffle devra donc être remplacée.
A ce jour, un remaniement de l'ensemble a été exécuté.

► ZONE ARTISANALE

Les travaux de voirie et de la défense incendie (bâche de 240 m^3 imposée par la réglementation) débuteront en début d'année et seront réalisés par l'entreprise BAUTIAA, lauréate de l'appel d'offres.
A ce jour, un lot a été vendu.

► AIRE DE JEUX - NOUVEAUTÉ

Au bourg, vu le succès des jeux pour enfants, et devant l'affluence les jours de beau temps, l'équipe municipale rajoutera deux jeux sur ressort pour un montant de 1 203,24 €.

Il s'agit d'un crocodile et d'une dépanneuse, de quoi faire naître peut-être de futures vocations !!

Nous le rappelons, tous ces jeux sont strictement réservés pour les enfants de 3 à 7 ans sous la surveillance des parents ou des accompagnateurs majeurs.

► *MONUMENT AUX MORTS - Travaux éclairage public*

La modification de l'éclairage du Monument aux Morts a bien été exécutée par le SYDEC : génie civil en terrain naturel sur 19 m, géoréférencement de 88 m de câble, pose de 3 projecteurs leds de couleur bleu, blanc, rouge à led 12W.

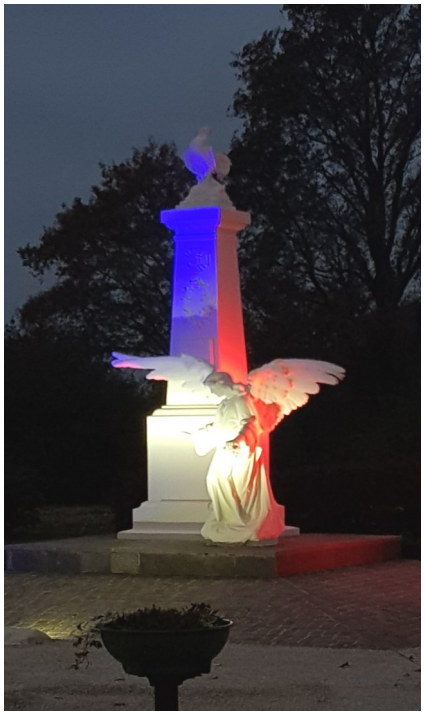

Ce programme de travaux a été validé suivant le plan de financement proposé par le SYDEC :

- Montant TTC 7 801 €
- TVA pré-financée par le Sydec 1 221 €
- Montant HT 6 580 €
- Subventions apportées par le Sydec 3 619 €
- Reste à charge de la collectivité 2 961 €

La participation communale sera prélevée sur fonds libres du budget primitif 2019 du budget principal Commune.

► RÉALISATIONS DE TRAVAUX VOIRIES pour 2019

Comme écrit dans le bulletin de juillet, le **Chemin de Viellotte** a reçu son revêtement d'enrobé après plus de 10 ans de stabilisation.

Le montant de la réfection de cette route est de : 44 356,70 €.

Ces travaux étaient compris dans la programmation 2019 allouée à notre commune.

Les **Routes du Bigné et des Carrières** ont reçu courant de l'été un « pastillage » gravillonné pour rattraper les imperfections de la bande de roulement…

Ce type d'intervention, soumis à interprétation du service voirie communautaire, semble peu efficace dans sa pérennité.

► PLUi - PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Le **PLUi-H**, **P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme **i**ntercommunal, est un document d'urbanisme établi à l'échelle des 20 communes du territoire du Grand Dax.
Il définira les priorités en matière d'aménagement du territoire, de réduction de la consommation du foncier (gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers), de constructions de logement, de pôles d'activités économiques, de déplacements, de préservation de la biodiversité, de réduction de l'émission des gaz à effets de serre, etc.
Ce document intègre un volet habitat et vaudra Programme Local de l'Habitat (PLH) d'où son appellation de PLUi-H.

Les citoyens ont été sollicités jusqu'à l'arrêt du projet le 7 mai 2019 afin d'émettre leurs observations :
- organisation de **réunions publiques**
- l'objectif : permettre aux habitants d'échanger et prendre part à cette démarche d'élaboration collaborative

Une **enquête publique** s'est déroulée du 30 septembre au 31 octobre 2019. Celle-ci constitue une nouvelle étape au cours de laquelle chacun a pu s'exprimer sur le projet de PLUi-H auprès de la commission d'enquête désignée par le Tribunal administratif.

Après son approbation en date du 18 décembre 2019, il s'appliquera à l'ensemble des communes du Grand Dax et se substituera par conséquent aux documents d'urbanisme communaux actuellement en vigueur (Plan Local d'Urbanisme, Plan d'Occupation des Sols ou Carte Communale selon les communes).

PLUi-H

SYNDICAT D'EQUIPEMENT DES COMMUNES DES LANDES

A) TARIFS 2020 EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

TARIF 2019	Part fixe HT	Part au m³ HT	TARIF 2020	Part fixe HT	Part au m³ HT	Prix au m³ pour 120 m³ HT/ (TTC)
EAU POTABLE	46,00 €	1,04 €	EAU POTABLE	46,00 €	1,06 €	1,443 € / (1,961€)
ASSAINISSEMENT	64,00 €	1,55 €	ASSAINISSEMENT	64,00 €	1,57 €	2,103 € / (2,589 €)

B) TARIFS 2020 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Redevances et contrôle	Tarif 2019 HT	Tarif 2020 HT	Tarif 2020 TTC
Contrôle du neuf	300,00 €	300,00 €	330,00 €
Contrôle dans le cadre d'une vente	200,00 €	200,00 €	220,00 €
Contrôle périodique de l'existant (tous les 10 ans)	70,00 €	70,00 €	77,00 €

Prochain contrôle à SAINT-PANDELON prévu en 2020

Bilan Adhésions / Retraits

EAU POTABLE
Adhésion de la commune de GOURBERA
Adhésion de la commune de SAINT-PAUL-LÈS-DAX

ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Adhésion de la commune de SAINT PAUL-LÈS-DAX

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Adhésion de la commune de SAINT-PAUL-LÈS-DAX
Retrait de la commune de SEYRESSE
Retrait de la commune de CANDRESSE

LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement est appliquée à toutes les opérations d'aménagement, de construction supérieure à 5 m², de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments nécessitant une autorisation d'urbanisme (Permis de Construire ou d'Aménager, Déclaration Préalable).

Le taux fixé comprend une part régionale, départementale et communale.

La part communale est fixée par le Conseil Municipal.

Le taux d'aménagement pour la commune de Saint Pandelon a été fixé à 3,50 %.

Une exonération partielle de la part communale pour les abris de jardins soumis à Déclaration Préalable : fixée à 50 % de la surface de l'abri.

► CIMETIÈRE COMMUNAL

Agrandissement du Columbarium et Création d'un Jardin du Souvenir

L'agrandissement du Columbarium est devenu une nécessité. Il est composé de 6 cases supplémentaires contenant chacune au maximum 4 urnes.

A proximité de cette extension, il a été créé un espace ***Jardin du Souvenir*** dédié à la dispersion des cendres des défunts. L'écoulement des cendres se fait par dispersion sur un tapis de galets. Une stèle matérialise cet espace permettant le recueillement des proches, sur laquelle l'identité du défunt peut être apposée. La dispersion des cendres est gratuite, il est cependant nécessaire de déposer une demande en mairie.

Ces travaux cinéraires ont été réalisés par la Marbrerie TASTET de Dax suivant le plan de financement ci-après :

- Montant total 4 168,00 € HT
- Subvention DETR 2019 (40 %) 1 667,20 € HT
- Reste à la charge de la commune 2 500,80 € HT

Dépense engagée sur les fonds propres de la commune.

Tarifs au Columbarium : 300 € une case pour une durée de 15 ans et 500 € pour 30 ans
Tarifs Concession Cimetière :
Tombe - Caveau : 20 € le m^2 pour une durée de 15 ans - 30 € / 30 ans - 40 € / 50 ans

► TARIFS MUNICIPAUX

En séance du 18 novembre 2019, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les tarifs de location au 1er janvier 2020

Locations des Salles communales et Matériel		Associations communales	Habitants de la Commune	Habitants hors commune à but non lucratif	Habitants hors commune à but lucratif
HALL DES SPORTS	Salle journée	gratuit	77 €	270 €	500 €
	Salle week-end		122 €	420 €	650 €
	Journée supplémentaire		77 €	80 €	80 €
SALLE CASTÉRA	Salle journée	gratuit	77 €	370 €	500 €
	Salle week-end		122 €	620 €	680 €
	Journée supplémentaire		77 €	80 €	80 €
	Chauffage		40 €	100 €	100 €
	Lave-vaisselle		31 €	80 €	80 €
SALLE PETITE ECOLE	Salle journée	gratuit	90 € *	270 € *	*Non louée*
	Salle week-end		135 € *	400 € *	*Non louée*
	Lave-vaisselle		31 €	80 €	*Non louée*
SALLE CASTÉRA + HALL DES SPORTS	Salle journée	gratuit	144 €	450 €	577 €
	Salle week-end		199 €	700 €	750 €
SALLE DES ASSOCIATIONS	Salle journée	gratuit	*Non louée*	50 €	50 €
MATÉRIEL	Chaises	gratuit	0,45 €	0,60 €	0,60 €
	Vaisselle		0,30 €	0,50 €	0,50 €

*** Chauffage inclus**

Tarifs assortis des prescriptions suivantes :

- Un chèque de caution « casse/dégradations » d'un montant de 350 € et un chèque de caution « ménage » de 50 € seront demandés pour chaque location de salle
- Le tarif week-end s'entend pour une période allant du vendredi 10 heures au lundi 10 heures. Pour les locataires souhaitant accéder à la salle dès le jeudi soir, il sera appliqué un complément de tarif « journée supplémentaire »
- Le versement d'un acompte à hauteur de 30 % du tarif de location de salle sera encaissé lors du dépôt de toute demande de réservation ; en cas d'annulation moins de trois semaines avant la date de la location, cet acompte ne sera pas remboursé
- L'application d'une pénalité de 50 € par demi-journée de retard pour le retour des clés après location
- **Le tarif « habitant de la commune » s'applique aux locations de salle par des personnes habitant la commune, pour elles-mêmes, pour leur père et mère ou pour leurs enfants ; la sous-location ou la location pour un tiers sont interdites**

Les tarifs de location des salles communales et leur disponibilité peuvent être consultés sur le site internet saint-pandelon.fr

Il est également possible de faire sa demande de réservation d'une salle directement sur le site internet précité.

Toutefois, la demande de réservation d'une salle ne signifie pas que la location est réputée acquise. Il est important d'attendre la réponse officielle de Monsieur le Maire concernant la demande de location qui ne pourra être entérinée qu'au moment de la signature du contrat de location.

► ELECTIONS MUNICIPALES 2020

Elections Municipales les Dimanche 15 et 22 mars 2020

Les Conseillers Municipaux sont élus pour un mandat de 6 ans au suffrage universel direct par les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales.
Le mode de scrutin pour l'élection des Conseillers Municipaux dépend du nombre d'habitants de la Commune.
Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le scrutin est majoritaire, plurinominal, à deux tours depuis la Loi du 17 mai 2013.
Pour cette élection, de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales vont être appliquées.
La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la Loi de juillet 2016, appliquée en 2019).

Ce qui change pour cette élection :

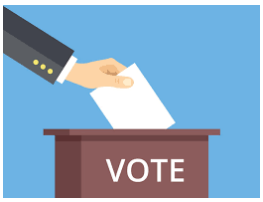

1 - L'inscription est désormais possible jusqu'au vendredi 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

2 - La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne.
Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse :
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/service-en-ligne-et-formulaires/ISE

3 - L'inscription en ligne généralisée : chaque citoyen, quelque que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site **service-public.fr**

► ILLUMINATIONS au BOURG

Cette année encore, l'équipe des conseillers municipaux s'est affférée pour décorer notre bourg aux couleurs de Noël.

Afin de maintenir et d'améliorer les illuminations du village, le Conseil Municipal a fait l'acquisition de nouveaux équipements.

► LE GITE PÈLERINS

En 2019, 42 pèlerins sont passés par le Gîte Pèlerins de Saint-Pandelon.

Encore une année où des pèlerins du monde entier ont découvert notre village et exprimé leur satisfaction de se reposer dans notre gîte :

« Saint Pandelon est un petit village tranquille. La commune a cependant pris l'initiative de créer ce gîte pour accueillir les pèlerins de passage qu'ils ne reverront probablement jamais…
Alors, je remercie sincèrement Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et la Population de Saint-Pandelon pour ce beau geste désintéressé, belle expression de solidarité humaine. » Jocelyne

La nuitée est fixée à 10 €.
Présentation obligatoire du « Credencial Del Peregrino »

► ETAT CIVIL 2019

Coucou les bébés

16 mai	BERDOYES Alex
10 juin	LALANNE Eneko
10 août	MORANT DE SOUSA Helena
26 septembre	BARBEREL Lochlan Leonidas Timeo
22 novembre	BARRI LABOURDETTE Elya Nadia Jodie

Deux oui pour un nom

12 août	NASSIET Jean-Philippe *et* CLARD Virginie Lucienne Simone Denise Yvette
17 août	CARRÈRE Romain *et* HUMEAU Caroline Véronique
21 septembre	MOUTOUSSAMY Stéphane *et* CARBONEL Fanny Julie Marie
09 novembre	CAZALAA Arnaud Jacques Marie *et* SOURGEN Muriel Caroline

Avec tristesse

18 janvier	TASTET Georges Pierre
07 juillet	BÉGU Micheline *née* POSTIS
11 juillet	LUCQ Mireille *née* DANJO
14 juillet	LAFOURCADE Marie *née* DOMECQ
30 septembre	LAPEYRE Jean Fernand
28 octobre	LEGROS Gilles Pierre Simon
19 novembre	PEYRES Christian Bernard

Pour rappel, une étude a été menée sur tout le Bassin Versant des Luys afin de relever les différentes problématiques sur le territoire. Ce dernier s'étend sur près de 1500 km² et comprend environ 750 km de cours d'eau dits principaux dont notre Luy avec un total de près de 1500 km en comptabilisant l'ensemble des petits affluents ou chevelus.

Suite à cette étude, en résulte une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) soumise à ce jour à l'approbation de l'Etat permettant ainsi d'entreprendre pour les années à venir, un nouveau programme de gestion répondant aux objectifs fixés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région, les Départements, mais aussi la Directive Cadre EAU qui intègrent les logiques économiques, sociales et écologiques.

Ce programme de gestion sera établi sur les 162 communes du territoire représentées par les 7 Communautés de Communes et les 2 Communautés d'Agglomération (cf carte), ayant transféré la compétence Gestion des Milieux Aquatiques au Syndicat du Bassin Versant des Luys (SBVL).

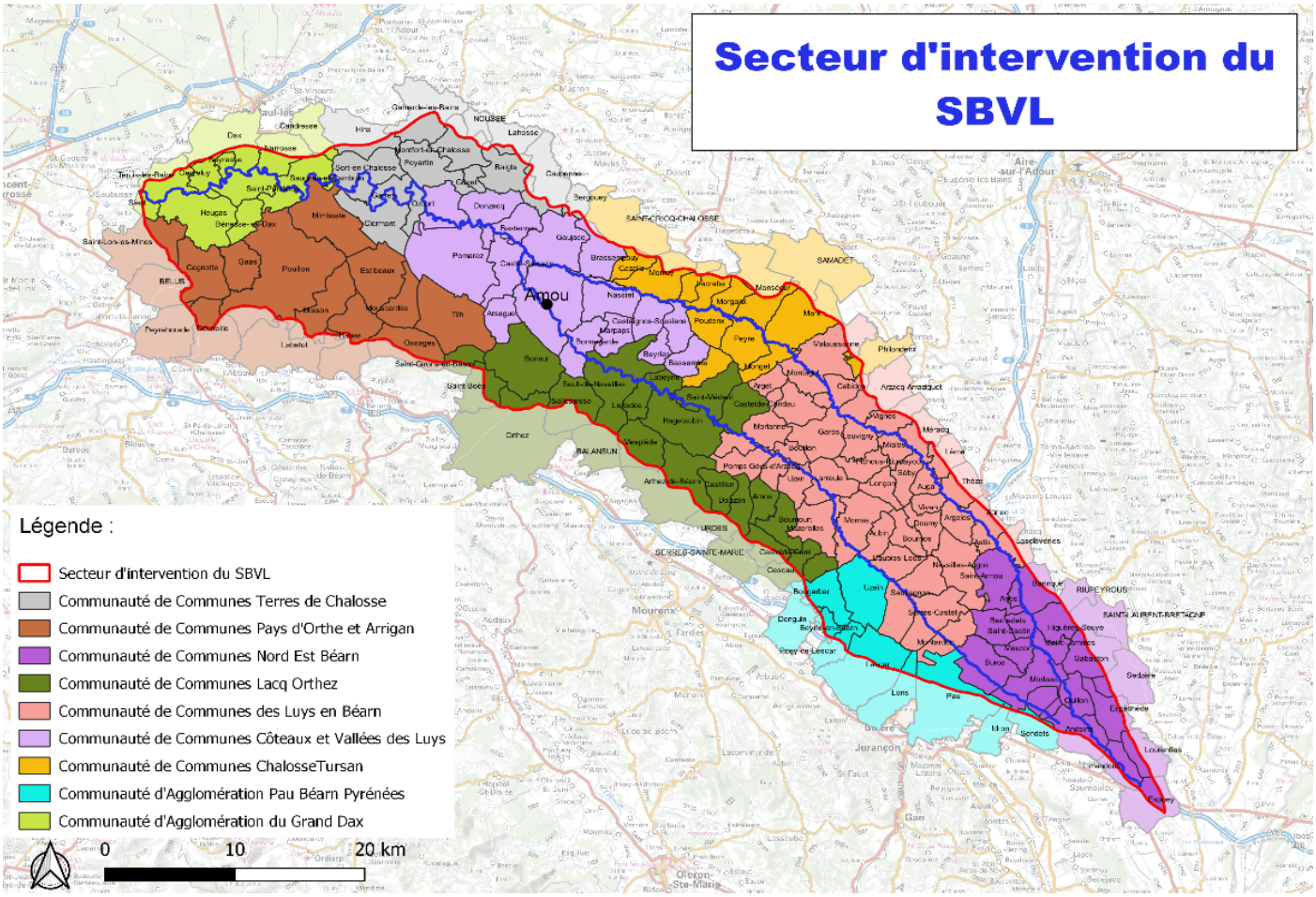

Ainsi la collectivité au travers du syndicat se substitue au riverain dans l'intérêt général prônant une solidarité amont-aval/urbain-rural : restauration de cours d'eau -entretien d'urgence- protection de sites majeurs et écologiques… mais n'exclut en rien le droit et devoir du riverain d'entretien.

Pour ce faire, le Syndicat a renforcé ses moyens humains par l'emploi d'une secrétaire-comptable **Isabelle Labarrière** en septembre 2018. En janvier 2019, c'est une technicienne rivières **Laetitia Arnoux** qui a été recrutée afin de seconder le technicien rivières **Olivier Casenave**.

Info diverse/ **Réunion sylvicole**

Au vu des soucis d'exploitation rencontrés lors de certaines exploitations des forêts et notamment des peupleraies en bord du Luy, c'est à l'initiative du SBVL et de l'institution Adour qu'une réunion a été organisée à la mairie de Saugnac et Cambran entre les différents acteurs gestionnaires des forêts et des rivières (Services de l'Etat, Chambre d'agriculture, Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), Services forêt du Département, CPIE N2000, représentant de l'Agglomération de Dax…)

L'objectif étant de mieux appréhender au sein de la gestion sylvicole :

- la notion de maintien des bandes de ripisylves (boisement en bord de cours d'eau)
- la gestion des rémanents (branches) issus des coupes notamment sur des parcelles forestières, souvent en zones inondables, pouvant être balayées par les crues mobilisant les branches et formant des embâcles au niveau des ouvrages, augmentant le risque d'inondation

Vu les nombreux démarchages par des entreprises, les riverains propriétaires de forêt trouveront aussi des conseils auprès des divers organismes que sont le CRPF (Mme Castro), la Chambre d'Agriculture (M. Laussucq)… Une plaquette de « bonne pratique de gestion des ripisylves (boisement en bord de cours d'eau) » éditée par la DDTM, est disponible à l'adresse suivante :

http://www.landes.gouv.fr/IMG/pdf/2019_03_plaquette-ripisylve_.pdf

Intervention proche sur un dégagement d'arbres en travers sur le Luy, limitrophe de Oeyreluy

A NOTRE SERVICE

CONCILIATION DE JUSTICE

Les Conciliateurs de Justice vous reçoivent sur rendez-vous à la Mairie de Dax au 05 58 56 80 00

Le recours à un conciliateur de justice est entièrement gratuit et peut éviter d'engager un procès. Le conciliateur est une personne bénévole nommée par le premier Président de la Cour d'Appel. Il présente toutes les garanties d'impartialité et de discrétion. Sa mission est de favoriser et de constater le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis.

ASSISTANTE SOCIALE

Madame **PUYOBRAU Clémence** reçoit sur rendez-vous au Centre Médico Social, 5 rue Labadie à Dax, et peut également se rendre à domicile.
Permanence téléphonique
du lundi au vendredi de 9 h à 10 h
Tél. : 05 58 90 69 08

CADEAUX AUX AINES

En cette fin d'année, c'est toujours avec grand plaisir que les membres du Comité Consultatif d'Action Sociale, accompagnés de conseillers municipaux, rendent visite aux aînés pour un moment de partage, d'échange, en apportant un petit présent à chacun.

Cette année pour la première fois, nous avons 66 femmes et 73 hommes !

Jusqu'à maintenant, les femmes étaient toujours plus nombreuses…

A méditer…..

► CIAS du GRAND DAX

Tarifs du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) du CIAS du Grand Dax

Le SAAD intervient exclusivement au domicile des personnes âgées et handicapées qui bénéficient d'une prise en charge par un organisme : Département pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et la Prestation de Compensation du Handicap, Caisses de retraite, mutuelles.
Le SAAD propose des prestations d'aide à domicile (aide-ménagère, aide à la toilette, garde de jour) ainsi que du portage de repas et de la téléalarme.

1/ Services d'aide à domicile

Tarifs des interventions d'aide à domicile en mode prestataire pour l'année 2020		
	Dans le cadre d'une prise en charge	**Hors prise en charge**
Aide ménagère	Application des tarifs conventionnés avec les financeurs (Conseil Général, caisses de retraite, mutuelles…)	27,16 € TTC de l'heure *
Auxiliaire de vie		27,16 € TTC de l'heure *
Garde de jour		27,16 € TTC de l'heure *
* Tarif basé sur le coût du service. Les sommes payées par les bénéficiaires du service font l'objet d'une déduction de l'impôt sur le revenu selon la législation en vigueur		

2/ Service de portage de repas

Livraison de repas à domicile en liaison froide avec un choix de menu. Livraison quotidienne en matinée la semaine (du lundi au vendredi) et la veille pour les repas des week-ends et jours fériés.

Tarif du repas TTC :

- 6,00 €
- 4,10 € en cas de revenus bruts fiscaux inférieurs à 12 000 € pour une personne seule et 20 400 € pour un couple

Tarif de la livraison TTC : 3,10 €* par livraison indépendamment du nombre de repas distribués par livraison

* *Les sommes payées par les bénéficiaires du service au titre de la livraison font l'objet d'une déduction de l'impôt sur le revenu selon la législation en vigueur.*

3/ Services de Téléalarme - Tarifs TTC :

- 32,25 € par trimestre
- 23,25 € par trimestre en cas de revenus bruts fiscaux inférieurs à 12 000 € pour une personne seule et 20 400 € pour un couple

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES - Rappel

Le Recensement Militaire

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire.

Pourquoi ?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la Journée Défense et Citoyenne. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Où ?

Soit à la Mairie de votre domicile, ou au Consulat si vous résidez à l'étranger. Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

Soit par internet : Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr. Allez dans la rubrique « Papiers, Citoyenneté », cliquer sur « Citoyenneté » puis vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

Une attestation de recensement vous sera délivrée.

Cartes d'identité, passeports...

La dématérialisation des demandes de Cartes Nationales d'Identité est effective dans les Landes depuis le 15 mars 2017.

Depuis cette date, les communes qui ne sont pas dotées de stations biométriques ne peuvent plus instruire les demandes de cartes d'identité. Leurs habitants doivent se rendre dans les communes dotées de ces stations qui instruisent déjà les demandes de passeports.

Afin d'éviter des files d'attente trop longues, depuis cette date, la Direction de la Population de la Ville de Dax reçoit les dépôts des demandes de CNI et de passeport, uniquement sur rendez-vous qui sont à prendre auprès du service de l'accueil de la Mairie au 05 58 56 80 00.

La Mairie de Saint-Paul-Lès-Dax reçoit également sur rendez-vous au 05 58 91 20 20.

Le formulaire Cerfa n° 12100*02 peut être retiré en Mairie ou téléchargé puis imprimé sur internet :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires.

par pré-demande :

https://passeports.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identité-CNI

Désormais, on se pacse en Mairie

Elle vous avait peut-être échappée, mais une Loi dite de « modernisation de la justice du XXIème siècle » a été votée en novembre 2016. La gestion des PACS, Pacte Civil de Solidarité, est transférée des Tribunaux d'Instance aux Mairies depuis le 1er novembre 2017.

Le PACS est un contrat conclu entre deux personnes majeures de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Le PACS établit des droits et des obligations entre les deux parties en termes de soutien matériel, de logement, de patrimoine, d'impôts et de droits sociaux. En revanche, il est sans effet sur les règles de filiation et d'autorité parentale si l'un des contractants est déjà parent. L'acte restera gratuit sauf s'il est signé devant le notaire. Le PACS peut être également modifié ou dissout...

► ECOLE SIVU - RPI

Heugas
Saint-Pandelon
Bénesse-Lès-Dax
Siest

» La rentrée scolaire en quelques chiffres

En septembre, les effectifs de rentrée étaient de 191 enfants, mais depuis 6 élèves sont arrivés portant le nombre à 197. Ainsi 46 Bénessois, 41 Saint-Pandelonnais, 98 Heugais et 12 Siestois, fréquentent les 2 écoles du RPI soit un nombre total de 144 familles.

Le transport en bus est organisé et géré depuis ce mois de septembre par la Nouvelle Région Aquitaine.

Ce transport demeure gratuit pour les familles mais à la condition de s'inscrire et d'être en possession de la carte de transport (avec photo !)

Suite au dernier appel d'offres, la Culinaire a été retenue comme prestataire pour la fourniture des repas pour les deux cantines.

» Projet ENIR

Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité

Le comité de pilotage et le ministère de l'Education Nationale avaient retenu notre projet. Le choix des enseignants s'est porté sur l'achat de 2 équipements appelés « classe mobile ». Il s'agit de 2 valises comprenant en tout 24 tablettes IPAD ainsi que le nécessaire pour les ranger, les recharger. Ce matériel est accompagné d'applications pédagogiques ou ludiques. En effet, le projet précise que cet équipement peut être utilisé par le périscolaire et le centre de loisirs. Le montant de cet investissement est de 11 000 € subventionné à 50 % par l'état.

» Le fil rouge pour 2019/2020

Chaque année, les enseignants choisissent un thème qui sert de fil rouge à leur projet pédagogique. Cette année, le thème retenu est « Aider l'Autre ». Durant cette 1ère période, pendant la semaine bleue, une après midi intergénérationnelle a été organisée autour de jeux de société. Tout au long de l'année, des associations comme le Marché des Familles, Valentin HAÜY s'occupant de malvoyants, ELA contre les leucodystrophies, Sport adapté et d'autres… interviendront pour sensibiliser les enfants à l'entraide et à la solidarité.

» Les travaux

Quelques travaux ont été réalisés durant la période estivale dans les cours de récréation (maternelle et primaire) du groupe scolaire de Heugas (bitume, gazon synthétique, remplacement de jeu de barres fixes).

Durant les vacances de Toussaint, les employés municipaux de Heugas ont remodelé en partie la cour de maternelle à l'aide d'une mini-pelle et du gazon a été semé. Ainsi tout le gravier, responsable parfois de chute, a été enlevé.

La société Castillon a réalisé le bitume pour un montant de 20 415 € TTC.

La société IDVERDE a réalisé toutes les parties en gazon synthétique et le remplacement du jeu de barres fixes pour un montant de 14 100 € TTC.

Des subventions au titre de la DETR (Dotation Equipement Territoires Ruraux) doivent couvrir 40 % des dépenses HT.

» Service civique

Pour la 2éme année consécutive et en partenariat avec Les Francas, le SIVU a mis en ligne en Octobre, sur le site officiel « Service Civique », une mission ayant pour objet l'animation. A ce jour, une seule personne a postulé, sa mission débutera le 2 décembre 2019. Toujours encadrée par l'équipe d'animatrices en place, cette jeune fille participera aux activités périscolaires et extrascolaires durant 8 mois. Pendant cette période, elle pourra bénéficier de formations (journée citoyenne, 1er secours, éventuellement 1ère partie du BAFA, etc.). Ce sera pour elle l'occasion de découvrir les métiers de l'animation en s'engageant dans une mission d'intérêt général.

Plus généralement, le service civique s'adresse à des jeunes (16/25 ans) sortis du système scolaire avec ou sans diplôme, sans projet professionnel précis, ou souhaitant faire une pause dans leurs études pour découvrir d'autres voies possibles.

Vous trouverez sur le site « service -civique.gouv.fr » toutes les informations et de nombreuses offres de missions.

» Le Centre de loisirs fait le plein

Cet été, ainsi que durant les vacances de Toussaint, le centre de loisirs a été très fréquenté. En juillet-août, 76 enfants ont été accueillis, soit un total de 858 journées de présences (771 en 2018). A Toussaint, ils étaient 66 à venir au Centre, soit 287 journées comptabilisées (222 en 2018).

Les enfants encadrés par une équipe de cinq animateurs (trices) et de la directrice du Centre, découvraient chaque semaine des activités sur un thème différent : la bande dessinée, les vikings, l'Amérique Latine, l'Océanie, les jeux collectifs, les Pirates, etc. Ces activités leur permettent d'imaginer, de découvrir, de se déguiser et d'apprendre en s'amusant. Différentes sorties sont également organisées et elles sont très appréciées, le bus est toujours plein ! Venir au centre permet d'apprendre, de se connaître ou se découvrir dans un autre cadre que celui de la vie scolaire.

Appel à candidature : Pour fonctionner, le centre a besoin d'animateurs ou d'animatrices. Ce sont des lycéens et étudiants, filles et garçons, qui trouvent ainsi un job pour les vacances, à proximité de chez eux. Pour postuler, il suffit d'envoyer une lettre de motivation et un CV à « centredeloisirs@orange.fr ». Mais le petit plus est d'être titulaire du BAFA (ou être en cours de formation).

Le BAFA : le Brevet d'Aptitude au Fonction d'Animateur permet d'encadrer à titre non professionnel et de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement.

Si vous êtes intéressé, vous trouverez les informations sur le site des Francas des Landes (calendrier des stages, parcours de la formation, modalités d'inscription, les tarifs de la formation et les aides financières possibles).

Sortie aux Grottes de Sare

► BUREAU de L'APE 2019 - 2020

L'Association des Parents d'Elèves des villages de Bénesse-lès-Dax, Heugas, Saint-Pandelon et Siest vous propose toute l'année des animations au sein des 4 villages.

Le bénéfice de ces événements sert notamment à financer du matériel et des sorties scolaires afin de maintenir l'égalité d'éducation et permettre à tous les élèves de bénéficier des mêmes avantages quels que soient les revenus des familles.

Ces événements sont ouverts à tous et sont également là pour rapprocher les habitants des 4 communes.

Les principales manifestations seront : 2 ventes de pâtisseries (une à Heugas en novembre et une dans les 4 villages en mars), la fête de Noël (à Saint-Pandelon), Carnaval (à Saint-Pandelon) ainsi qu'un vide-grenier et la fête de l'école (à Heugas).

Vous trouverez ci-après le calendrier des dates à retenir :

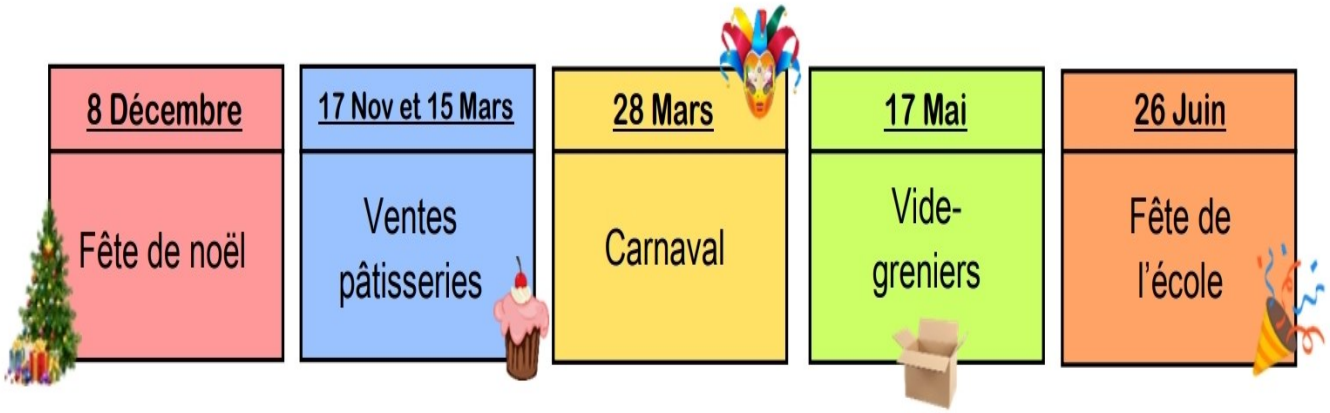

Cordialement,

L'équipe de l'APE

► UNE CHAMPIONNE DE FRANCE à SAINT-PANDELON

Les Saint Pandelonnais sont habitués à croiser notre Directrice d'école **Christelle Larrère** qui, dès les crayons rangés, chausse ses tennis pour arpenter les routes vallonnées de notre village.

Licenciée à l'USD d'athlétisme, Christelle est connue dans le monde de la course à pied pour des victoires sur des distances de 10 km.

Néanmoins, ce serait mal connaître son sens du défi sportif pour penser qu'elle en resterait là. Elle attaque donc des distances plus longues : le marathon.

Après des heures d'entraînement, à Metz, le 13 octobre 2019, elle se lance encore une fois dans l'épreuve du Marathon.

Malgré sa place d'outsider et des petits soucis de santé, elle s'est surpassée et a atteint la première marche du podium, en avalant les 42 kms en 2 h 46 min 49 sec, battant ainsi son record personnel et arrivant avec 4 minutes d'avance sur la seconde.

Ce marathon comptant pour les championnats de France, Christelle Larrère obtient ainsi le titre de Championne de France de Marathon !! ***On ne peut que la féliciter !***

LE BRÛLAGE
À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS :
C'EST INTERDIT
TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ, IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !

Des solutions alternatives existent :

BROYAGE

COMPOSTAGE

PAILLAGE

Conception originale : www.goodby.fr / Adaptation : Département communication ARS Nouvelle-Aquitaine / décembre 2018

Retrouvez tous nos conseils sur :
www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/interdiction-du-brulage-des-dechets-verts

VALORIZON

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ADEME

Le Jardin du Castéra

Mairie de Saint-Pandelon - Secrétariat

Secrétaire de Mairie : Sylvie GATUINGT-CHASSERIAUD

Ouverture au public

Lundi de 14 h 00 à 18 h 00

Mercredi et Vendredi de 8 h 00 à 12 h 00

Permanence téléphonique tous les jours

de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00 les mardi et jeudi

Tél. : 05.58.98.72.66

E.mail : mairie@saint-pandelon.fr

http://www.saint-pandelon.fr